

Relais Petite Enfance

Pôle Culture et Loisirs
3, rue Alfred Cousin
59273 Fretin
03 20 64 43 43
E-mail : rpe@ville-fretin.fr

PRÉSENTATION

Le Relais Petite Enfance de Fretin est un service municipal gratuit financé par la ville et la CAF. Il travaille également en collaboration avec la Maison Nord Solidarité de Cysoing/Pont-A-Marcq. Ses missions sont donc définies par un cadre réglementé spécifique orienté par la politique Petite Enfance de la ville. Chaque année, le projet pédagogique est retravaillé, en concertation avec les élus afin d'évaluer les actions qui ont été réalisées, de se fixer de nouveaux objectifs, et de mettre en place les moyens nécessaires.

Il s'agit d'un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

- Un service agréé pour accueillir de façon collective des professionnels et les jeunes enfants qui leurs sont confiés
- Un lieu d'information générale sur les différents modes d'accueil (collectif et individuel) et les besoins du jeune enfant
- Un lieu d'écoute et de médiation.
- Un lieu respectant les principes de neutralité et de laïcité.

Le relais n'est pas l'employeur des assistants maternels ou des gardes à domicile. Le relais n'est pas un syndicat, ni un organisme spécialisé dans le droit du travail. Le relais n'est pas une structure habilitée à organiser les formations initiales des assistants maternels.

Vous y serez accueillis par madame Virginie Lepers, éducatrice de jeunes enfants, responsable du Relais.

Les locaux sont situés au rez-de-chaussée du Pôle Culture et Loisirs de Fretin.

LES USAGERS

Les services du Relais Petite Enfance s'adressent :

- Aux familles du territoire couvert par le relais qui cherchent un mode d'accueil pour leur enfant ;
- Aux professionnels de l'accueil individuel exerçant sur le territoire couvert par le relais ;
- Aux parents-employeurs ;
- Aux personnes souhaitant des informations sur le métier d'assistant maternel agréé indépendant et les conditions d'exercice ; ou souhaitant proposer leurs services en tant qu'auxiliaire parental au domicile des employeurs.
- Aux enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés du professionnel qui en a la charge, sous réserve d'une autorisation parentale écrite/ ou accompagné d'un parent lors des ateliers proposés ponctuellement.

SES MISSIONS

Promotion du Relais Petite Enfance.

- ≈ Organiser des campagnes d'information à destination du public sur la vie du RPE.
- ≈ Organiser l'information et la création du réseau partenarial.
- ≈ Faciliter l'accès au RPE.

Informers les parents et les professionnels

- ≈ Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil.
- ≈ Favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil.
- ≈ Informer les professionnels quant aux conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil.
- ≈ Délivrer une information générale en matière de droit du travail et orienter vers des interlocuteurs privilégiés.

Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

- ≈ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel en se rencontrant et échangeant sur la pratique professionnelle.
- ≈ Constituer des lieux d'échanges et de rencontres ouverts aux parents et aux professionnels.
- ≈ Proposer des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis avec leurs assistantes maternelles ou professionnels de la garde d'enfants à domicile afin de favoriser la socialisation de ces enfants.
- ≈ Les activités d'éveil organisées au relais avec les enfants sont le support à une réflexion des assistantes maternelles sur leur pratique ainsi que sur la notion d'éveil de l'enfant.
- ≈ L'éducatrice du relais ne doit donc pas se substituer à l'assistante maternelle dans les activités d'éveil de l'enfant.

Partenariat

Le RPE intervient en complément des missions du service de protection maternelle et infantile en charge de l'agrément, de la formation et du suivi des assistants maternels. Il collabore à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Il s'appuie sur un réseau partenarial :

- ≈ Les élus de la Commune de Fretin.
- ≈ Les structures locales d'accueil petite enfance.
- ≈ La Caf, le Conseil Général.
- ≈ Le réseau RAMel de la métropole lilloise.
- ≈ La médiathèque de Fretin.
- ≈ Les intervenants spécialisés : musicien, plasticien, psychomotricien...
- ≈ Les organismes sociaux spécialisés : DIRECCT, Pajemploi, FEPEM, Ircem, CREAFL...
- ≈ Les syndicats et associations des professionnels.

FONCTIONNEMENT

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Tous les lundis de 14h à 17h30 et les mardis de 14h à 18h, l'éducatrice répond aux demandes des usagers. Vous pouvez la contacter par mail rpe@ville-fretin.fr, par téléphone au 03.20.64.43.43.
Les rdvs physiques se déroulent aux horaires indiqués et UNIQUEMENT après prise de RDV.

Pour les parents et futurs parents, il s'agit d'obtenir :

- Des renseignements sur les différents modes d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans.
- Une mise en relation avec les assistants maternels agréés par la mise à jour régulière de la liste de leurs disponibilités.

Pour les parents-employeurs et les professionnels de l'accueil individuel :

- Des informations de premier niveau sur les statuts, conditions et devoirs du particulier-employeurs (aides financières, contrat de travail...)
La responsable du RPE pourra, au besoin, orienter vers les instances adaptées.
- Un soutien dans les démarches administratives.
- Une écoute et un soutien pédagogique dans la relation triangulaire.

Le Relais Petite Enfance n'a pas pour mission d'encadrer, de contrôler la pratique professionnelle des assistantes maternelles.

Il ne se substitue pas à la fonction d'employeur des parents et n'intervient pas dans la relation contractuelle de droit privé entre ceux-ci et l'assistante maternelle.

L'éducatrice du Relais ne pourra en aucun cas délivrer de conseil juridique, ceci relevant exclusivement de la compétence d'un juriste.

LES MATINEES D'EVEIL

Une des missions, définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, est de proposer et d'animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux. Les matinées d'éveil proposées répondent en partie à cette mission.

Les matinées d'éveil sont ouvertes :

- aux assistantes maternelles agréées et aux enfants qu'elles accueillent à leur domicile,
- aux parents-employeurs, (ou futurs parents) qui souhaitent visiter le local du relais, et ce en dehors des ateliers afin de respecter le bon déroulement des séances et les habitudes du groupe de tout-petits.
- aux professionnels de la garde d'enfant à domicile,
- aux assistantes familiales.

**Chaque enfant reste sous l'entière responsabilité de son assistante maternelle ;
Les professionnels présents au relais participent au développement des jeunes enfants.**

Les animations ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 9 h à 11h15.

Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les horaires, aucun accueil ne s'effectuera avant et après.

Le planning des activités proposées est mis en ligne sur le site de la commune (lien) et renouvelé à chaque période de vacances scolaires :

Les lundis sont destinés aux séances de motricité ou de relaxation.

Les activités sensorielles, manuelles et cognitives sont généralement proposées les mardis.

Des séances d'« éveil aux livres » sont proposés les jeudis matin, selon un planning annuel, à la médiathèque, accompagné de Claire, sa responsable.

Un vendredi par mois est consacré aux goûters d'anniversaire ou aux « ateliers des papilles ».

Les groupes sont constitués à l'avance. Si un professionnel de l'accueil individuel est intéressé, il peut contacter l'éducatrice responsable par mail ou par téléphone (lors des permanences administratives préalablement citées) afin de prendre connaissance des démarches à entreprendre.

- Le RPE dispose d'un local pour les poussettes.
- Le matériel mis à disposition par le RPE est conforme aux normes petite enfance exigées pour une collectivité.
- **Chaque professionnel accueilli dispose d'un casier fermé à clef afin d'y laisser une trousse de secours/ des changes pour les enfants ou du nécessaire de toilette pour les enfants.**
- Des porte-manteaux, un espace de déshabillage et habillage, ainsi qu'un espace de change est mis à disposition pour le confort et le respect de l'intimité des tout-petits.
- Des coins sont aménagés afin de permettre aux enfants une liberté de mouvement dans un cadre sécurisé : espace bébé/ espace moteur/ coin cocooning/ coin dinette... cet espace peut -être réaménagé par l'éducatrice en fonction de l'évolution des groupes accueillis.
- **Un enfant malade, fiévreux ou présentant des signes de contagion évidents ne sera pas accueilli au Relais.**
- **Prévenir en cas d'empêchement ou si vous venez avec moins d'enfants que prévu permet à d'autres assistantes maternelles de venir.**
- **Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour participer aux animations du Relais.**
- Il est possible occasionnellement pour les parents d'amener leurs enfants au Pôle Culture et Loisirs avec l'accord préalable de l'éducatrice responsable. Ils se présentent alors dans le hall et sonne à la porte du RPE où l'assistante maternelle l'accueillera et ce jusqu'à 9h45 afin de ne pas perturber le temps d'animation.

En aucun cas, le parent n'est amené à entrer dans la salle d'activité (sauf pour une extrême urgence et avec l'accord préalable de la responsable du RPE.)

- Le temps du café ou thé est un temps d'échange entre professionnel de la petite enfance. Il se fait durant l'arrivée échelonnée jusque 9h45 ; Ce temps de jeux libre permet à l'enfant de se familiariser en douceur avec la salle de jeux, les professionnels présents, et les autres enfants.
- Des activités dirigées sont proposées et préparées avec les assistants maternels sous l'impulsion de l'éducatrice de jeunes enfants.
- A la fin de l'animation il est demandé de ranger la pièce tout en surveillant les enfants et en les faisant participer en fonction de leur capacité.
- Le Relais Petite Enfance s'inscrit dans une dynamique de projet. Chaque année, un projet est proposé en corrélation avec les besoins de ses usagers et les attentes de la municipalité et de la CAF. Une implication est donc demandée dans les activités proposées. Le relais permet aux enfants d'explorer leurs possibilités et aux assistants maternels de faire partager leur savoir.

LES REUNIONS THEMATIQUES

Ces réunions sont proposées soit en soirée de 19h à 21h00 soit le samedi de 10h00 à 12h00, de manière ponctuelle.

Un courriel d'invitation est envoyé à toutes les assistants maternels de la commune qui sont en activité. Ces temps d'échanges et d'information sur des sujets particuliers sont organisés en lien avec les besoins observés ou verbalisés et peuvent être animé par des intervenants extérieurs sous la vigilance de l'éducatrice toujours présente.

Ils sont destinés aux assistants maternels, ou aux auxiliaires parentales souhaitant se professionnaliser et échanger sur leurs pratiques. Il s'agit d'un accueil sans les enfants pour lesquels certains thèmes de discussion ne conviendraient pas.

LES TEMPS FORTS

Le Relais Petite Enfance organise des temps forts tels que le carnaval, la chasse à l'œuf, la fête des parents, la semaine nationale de la petite enfance, et la fête de fin d'année. Il s'agit de temps festifs pour lesquels les parents sont invités à participer.

Protection des données à caractère personnel

Le Relais Petite Enfance est amené dans le cadre de ses missions à traiter des données à caractère personnel des familles et des professionnels de l'accueil individuel.

Depuis l'entrée en vigueur en 2018 du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit renforcé sur vos données à caractère personnel. Pour exercer vos droits ou pour toutes informations, vous pouvez consulter la politique de protection des données sur le site web www.ville-fretin.fr ou contacter le délégué à la protection des données dpd-mutualises@lillemetropole.fr.

Le relais petite enfance s'engage à traiter vos données dans le respect du RGPD

Dans l'exercice de ses missions le RPE peut être amené à capter puis à exploiter des données personnelles relatives à l'image (photos, vidéos, voix). Pour ce faire, une demande de consentement écrite est signée pour la durée d'inscription de la famille au RPE ou pour la durée d'exercice du professionnel de l'accueil individuel. Les images sont traitées par le service communication de la commune dans le cadre du RGPD et du respect du droit à l'image. Les images sont exploitées exclusivement sur les médias officiels de la commune, journal municipal et communication sur le site web de la ville.